



bordeaux  
**EURATLANTIQUE**  
*Un nouveau patrimoine commun*

**CHARTRE DE PARTICIPATION**

Bègles Garonne

*Comité citoyen dans le cadre des concertations  
réglementaires et continues de la ZAC*

**L'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique intervient en tant qu'aménageur** de la ZAC Bègles Garonne. Dans le cadre de la concertation réglementaire préalable à la création de la ZAC (du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 juin 2024), puis de la concertation continue, un dialogue citoyen avec l'ensemble des acteurs du territoire est engagé afin d'accompagner la mise en œuvre du projet urbain.

## **Préambule**

La présente charte de participation est un document à destination des membres du comité citoyen, instance participative comprenant des citoyens et des représentants d'usagers du territoire de projet et plus largement du territoire béglais. Le double objectif assigné au comité citoyen est :

- D'accompagner toutes les étapes, de la conception à la mise en œuvre du projet, dans la durée à travers des temps de participation dédiés (en sus de ceux proposés à tous les publics) afin que les contributions et avis soient recueillis, analysés et traités par l'EPA et ses partenaires et prestataires, et servent à éclairer les élus au moment des arbitrages.
- De travailler sur des objets du projet, dans leur conception et dans leur mise en œuvre, quand il est possible de le faire, dans une logique de préfiguration, d'expérimentation. Pour ces objets, qu'ils soient issus de contributions ou proposés par l'EPA et ses partenaires, le comité citoyen peut avoir un rôle de co-décisionnaire.

Les membres du comité citoyen sont répartis selon deux collèges :

- Un collège citoyen composé d'individus parlant en leur nom propre
- Un collège d'usagers représentants des entités, associations, comités et entreprises. Les membres de ce collège parlent au nom de chacune des entités. Ils sont transparents vis-à-vis de cela et réfèrent aux parties-prenantes de leurs entités.

Le présent document, non juridique mais portant une valeur symbolique et éthique, doit permettre de définir les engagements que les membres du comité citoyen et l'EPA devront respecter. Assurant le bon fonctionnement de l'instance, il engage toutes les parties afin d'assurer le bon déroulement de la démarche dans le temps.

Signée par chaque membre du comité, la charte est contresignée par la Direction Générale de l'EPA Bordeaux Euratlantique.

## Engagements des membres du comité citoyen

### Engagement de non-conflit d'intérêts

En signant cette charte, je déclare que je n'ai aucun intérêt financier, personnel ou professionnel (bailleur, promoteur, architecte, services de collectivité...) à intégrer le comité. Je m'engage à le signaler aux organisateurs dans le cas contraire.

Dans le cadre des projets de préfiguration et d'expérimentation, je m'engage à ne pas être juge et partie (par exemple, si un appel à projet était produit pour de l'occupation temporaire et que je souhaitais y répondre, je ne pourrais pas faire partie du jury d'analyse des candidatures) et à signaler aux organisateurs ces situations ainsi qu'à me retirer des discussions à ce sujet.

### Confidentialité

Je m'engage à respecter le caractère confidentiel à date, des projets présentés et à ne pas divulguer les informations qui seront partagées pendant les réunions du comité et qui sont, à ce stade, non publiques. L'EPA s'engage à associer tous les publics lors de temps d'information et de concertation à différentes étapes du projet, en sus des séances du comité citoyen. Toute la documentation présentée au public sera disponible en ligne et à la Maison du projet de Bordeaux Euratlantique au contraire de certains documents à destination uniquement du comité citoyen. En effet, les éléments présentés en ateliers, lors des séances du comité citoyen, peuvent être des documents de travail, des productions intellectuelles pour lesquels la diffusion est restreinte aux membres du comité citoyen.

### Contrat d'engagement à la bonne tenue de chaque séance

En signant cette charte, je m'engage à respecter les règles de conduite suivantes lors des séances du comité citoyen :

1. **Respect mutuel** : Je m'engage à écouter attentivement les différentes présentations et les opinions des autres participants, à respecter leur point de vue, même s'il diffère du mien et à m'exprimer de manière courtoise et respectueuse.
2. **Contribution constructive** : Je m'engage à apporter des contributions pertinentes et constructives aux discussions. J'encourage un débat ouvert tout en évitant les attaques personnelles ou les commentaires irrespectueux.
3. **Respect des règles de procédure** : Je m'engage à respecter les règles et les procédures établies pour la réunion, y compris les temps de parole et les méthodes de prise de décision.
4. **Transparence et honnêteté** : Je m'engage à être transparent(e) quant à mes affiliations et à mes intérêts personnels, le cas échéant, concernant les sujets discutés.

### **Engagement de transparence en cas de changement de situation**

Les contributions produites par chaque membre du comité le seront de manière indépendante et impartiale pour le bien-être général de la communauté. Si je devais changer de statut ou de collège (entre le collège citoyen et le collège usagers), je m'engage à en informer les organisateurs.

### **Engagements de l'EPA Bordeaux Euratlantique**

L'EPA s'engage à réunir le comité citoyen pour des temps de qualité, préparés et calibrés, à restituer les échanges et à les verser aux bilans de la concertation, qu'elle soit réglementaire ou continue. Dans la même logique, l'EPA s'engage à faciliter l'articulation entre le comité citoyen et les différentes instances : comité scientifique, Commission Nationale du Débat Public... ainsi qu'à accompagner la mise en œuvre de projets d'expérimentation et de préfiguration.

L'EPA s'engage à porter la démarche dans le temps et à renouveler le recrutement en cas de retrait de membres du comité en visant une jauge ambitieuse de 30 membres.

Enfin, l'EPA veillera à la bonne articulation entre les temps d'information et concertation ouverts à tous les publics et les temps dédiés au comité citoyen. Le comité ne supprime pas le public et ne remplace pas la concertation publique. À ce titre, l'EPA s'engage à restituer au public les travaux du comité citoyen. S'il en fait la demande, l'EPA s'engage à ce que le comité citoyen puisse restituer son travail et ses contributions.

Je, soussigné(e) ....., en signant cette charte, reconnais que ma participation est volontaire et que je m'engage à respecter les principes énoncés ci-dessus. Je suis conscient(e) que tout manquement à cette charte peut entraîner ma désignation comme participant non éligible aux séances.

À ....., le .....

*Signature :*

*Signature de la Directrice Générale de Bordeaux Euratlantique :*